

## PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SÛRETE

ANNEE

2021/2022

École /EPLÉ Collège Louise Michel, 1 route de Saint Loup, 71150 Chagny

Cette trame, élaborée à partir des textes réglementaires, est destinée à aider à la rédaction du PPMS.

**Le premier volet *Description de l'école*** est commun au PPMS « risques majeurs » ainsi qu'au PPMS « attentat-intrusion »

**Le second volet est relatif au PPMS « risques majeurs ».** Il reprend en partie le document « Guide d'élaboration du PPMS » téléchargeable sur le site éducol.  
Si le PPMS déjà rédigé n'appelle pas de mises à jour, il n'est pas utile de le renseigner.

**Le troisième volet est relatif au PPMS « risque attentat-intrusion ».** L'instruction du 12 avril 2017 précise que ce PPMS doit être un document distinct du PPMS « risques majeurs ».

### **Rappel du cadre réglementaire**

Circulaire 2015-205 du 25 novembre 2015

Instruction du 12-04-7 et annexes ( BO n°15 du 13 avril 2017)

(Prendre connaissance de ces textes ainsi que des annexes)

### **Documents d'accompagnement (education.gouv.fr):**

- guide des directeurs d'école (sécurité des écoles)

- guide des chefs d'établissement (sécurité des collèges et des lycées)

*Les directeurs d'école et les chefs d'établissement sont responsables des PPMS et de leur transmission, en lien avec les collectivités territoriales.*

*Le PPMS doit être parfaitement connu de l'ensemble des personnels qui pourraient être confrontés à son activation.*

# SOMMAIRE

## I. VOLET COMMUN AUX DEUX PPMS

Identification .....	4
Description de l'école ou de l'établissement	
- description du site .....	5
- emplacement des malles PPMS .....	6
- effectif des personnels .....	6
- effectif des élèves.....	7
- Fiche secours .....	8
Liens avec l'extérieur / annuaire de crise .....	9
Déclencher l'alarme. Donner l'alerte .....	10
Mallette de première urgence .....	11

## II. VOLET PPMS « RISQUES MAJEURS »

Risques répertoriés pour l'établissement .....	12
Répartition des missions des personnels écoles .....	13
Répartition des missions des personnels collèges/lycées.....	14
Recommandations générales selon les types de risques :	
- Inondation .....	16
- Feu de forêt .....	16
- Tempête .....	16
- Cyclone .....	17
- Séisme .....	17
- Glissement de terrain .....	17
- Avalanche .....	18
- Éruption volcanique .....	18
- Accident Industriel résultant d'un Transport de Matières Dangereuses (TMD) .....	18
- Rupture de barrage .....	19
- Accident nucléaire .....	19
Fiche des effectifs absents ou blessés .....	20
Fiche individuelle d'observation .....	21
Les conduites à tenir en première urgence (dans les situations particulières de risques majeurs) .....	22

Information préventive des populations sur les risques majeurs	
Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM).....	27
Le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).....	27
Prise en compte de la dimension éducative.....	28

### **III. VOLET PPMS « ATTENTAT-INTRUSION »**

Déclencher l'alarme.....	30
S'échapper.....	31
S'enfermer.....	32
Réagir en cas d'attaque à l'extérieur.....	33
Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect.....	33
Faire un état de la situation .....	33
Lever l'alerte .....	34
Organiser et évaluer un exercice « attentat- intrusion » .....	35

# VOLET 1

## IDENTIFICATION

Chalon Sur Saône

Circonscription

0710009Z

N°d'identificati

Collège Louise Michel, 1 route de Saint Loup, 71150 Chagny

Adresse

### Adresses des autres accès donnant sur la voie publique

N° de téléphone

0385871771

Courriel

0710009z@ac-dijon.fr

Directeur(rice)

Chef d'établissement

Christophe BOUDIAS, Principal

Tél mobile du directeur(rice) /Chef d'établissement

0618049460

Date de la dernière mise à jour

07/10/2021

## .DESCRIPTION DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

(Volet commun aux deux PPMS **Données à actualiser tous les ans.**)

### Description du site

École ou établissement faisant partie d'un groupe scolaire	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	(Si oui, préciser) _____
Nombre de classes	25	
Nombre de bâtiments	2	
Si plusieurs bâtiments, dénominations :	Nombre d'étages :	Affectation des locaux :
- Bâtiment A	- 3	- Enseignements/administrati
- Bâtiment B	- 3	- Enseignements/Restauration
- _____	- _____	- _____
- _____	- _____	- _____
- _____	- _____	- _____
Espaces ouverts :	- Cour _____	
	- 2 préaux _____	
	- Espaces verts _____	
	- Espace de détente _____	
	- _____	
Circulations intérieures	Véhicules :	Piétons :
	- personnel administr	- élèves _____
	- livraisons _____	- personnels _____
	- _____	- visiteurs _____
	- _____	- _____
Informations complémentaires	_____ _____ _____	

### Horaires

	Matin ,	Après-midi
Horaires de l'école	8h30	17h
Horaires des activités péri-scolaires	_____	_____

Horaires de la garderie		
Horaires du restaurant scolaire	11h30	13h30
Horaires d'ouverture de l'EPL	8h15	17h15
Internat		
Activités spécifiques EPL		

## Emplacement des malles PPMS

	Emplacement
Malle n° 1	salle de travail administration
Malle n° 2	idem
Malle n° 3	idem

## Effectifs des personnels

	NOMBRE	OBSERVATIONS
Enseignants	51	dont 4 documentalistes
Personnels de direction	2	principal et principal-adjoint
Autres personnels éducation nationale	17	7 AESH et AVS. 1 COP, 1 assistante soc 9 à la vie scolaire (dont 2 CPE)
Personnels administratifs et techniques	19	4 dans les sevicees administratifs 1 agent de laboratoire et 14 agents dept
Personnels de santé	2	infirmiers
Autres adultes le cas échéant		
<b>TOTAL :</b>	91	

### Effectif des élèves

Nom de l'enseignant	Niveau scolaire	Année(s) de naissance	Nombre d'élèves	Élèves en situation de handicap	Lieu de fonctionnement de la classe (n° ou nom de bâtiment, étage...)
Divers	6ème	2010	162		
Divers	5ème	2009	178		
Divers	4ème	2008	161		
Divers	3ème	2007	180		
<b>EFFECTIF TOTAL:</b>	681 élèves dont .... avec dossier MDPH				

**Pour les EPLE joindre les listes des élèves par classe et tenir à disposition les emplois du temps des classes dans un lieu prédéfini**

Lieu(x) de mise à disposition des EDT par classe	Bureau Principal-Adjoint
	Secrétariat





## 2 - LES LIENS AVEC L'EXTERIEUR / ANNUAIRE DE CRISE

<b>FREQUENCE France Bleu</b>	95.4 ou 103.1	<b>Mhz</b>
<b>FREQUENCE France Info</b>	100.7 ou 105	<b>Mhz</b>
<b>FREQUENCE France Inter</b>	101.3	<b>Mhz</b>
<b>FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet</b>	91.1	<b>Mhz</b>

	Services	Contact – Nom	N° de téléphone
<b>Secours</b>	Police secours		<b>17 ou 112</b>
	Pompiers (SDIS)		18
	SAMU		15 (ou 112)
	Centre anti-poisons		03 83 22 50 50
	Gendarmerie / Police (selon les communes) Correspondant sûreté	Brigade / Commissariat Chagny	03 85 87 17 42
<b>Collectivité/Mairie</b>	Service Éducation		
	Service Environnement		
	N° tel. portable personne ressource		
<b>Préfecture</b>	Standard 24h/24		03 85 21 81 00
<b>Éducation nationale</b>	IEN de circonscription		
	DSDEN 71	Cabinet / Secrétariat général	03 85 22 55 88
	Service de santé scolaire	Médecin conseiller technique	03 80 44 87 68
	Rectorat		03 80 44 84 00

**Modalités d'information des familles :**

--

### **3. DECLENCHER L'ALARME. DONNER L'ALERTE**

**Appel des services d'incendie et de secours : 18**

**Appel des forces de l'ordre: 17 ou 112**

<b>Origine du danger</b>	<b>Personnes prioritairement désignées pour donner l'alerte</b>
Risque majeur	BOUDIAS Christophe, Principal
	BAUDION Pascal, Principal-Adjoint
Incendie	BOUDIAS Christophe, Principal
1er adulte constatant l'incendie	BAUDION Pascal, Principal-Adjoint
Attentat-intrusion	BOUDIAS Christophe, Principal
1er adulte constatant les faits	BAUDION Pascal, Principal-Adjoint

<b>Type de danger</b>	<b>Type d'alarme</b>
Incendie	<input checked="" type="checkbox"/> Haut-parleur
	<input type="checkbox"/> Corne de brume
	<input type="checkbox"/> Voix
	Autre (préciser) :
Alarme spécifique attentat-intrusion	Sonneries continues spécifiques

<b>Dates prévues pour les exercices de simulation</b>	
Renseigner l'application RESCUE après la réalisation de l'exercice	
INCENDIE 1	30 septembre 2021
INCENDIE 2	Début 3ème trimestre 2021-2022
RISQUES MAJEURS	
ATTENTAT-INTRUSION	Evacuation : 19 octobre 2021
INTERNAT	sans objet
Exercice supplémentaire (facultatif) : INTRUSION (confinement)	2nd trimestre 2021-2022



## MALLETTE DE PREMIERE URGENCE

Le matériel et les produits doivent être régulièrement vérifiés et renouvelés/remplacés.

### Documents

- Liste des effectifs par classe
- PAI
- Tableau d'effectifs vierge (Annexe)
- Copie de la fiche de mission des personnels et des liaisons internes
- Fiche « conduites à tenir en première urgence » (Annexe 10)
- Plan indiquant les lieux de mise en sûreté (internes ou externes)
- Fiches individuelles d'observation (Annexe 9)

### Matériel

- Brassards (pour identifier les personnes ressources) ;
- radio à piles (avec piles de rechange) et inscription des fréquences de France Bleu, France Info, France Inter ou de la radio locale conventionnée par le préfet ;
- rubans adhésifs (larges) ;
- ciseaux ;
- linges, chiffons, essuie-tout ;
- lampe de poche avec piles ;
- gobelets ;
- seau ou sacs plastiques (si pas d'accès W-C) ;
- eau (si pas d'accès point d'eau) ;
- jeux de cartes, dés, papier, crayons...

### Mallette de première urgence

Cette mallette de première urgence est en conformité avec celle du prochain protocole des soins et des urgences.

- Savon de Marseille ;
- antiseptique ;
- sucres enveloppés ;
- flacons de solution hydro alcoolique (SHA) ;
- dosettes de sérum physiologique ;
- pince à échardes ;
- paire de ciseaux ;
- thermomètre frontal ;
- couverture isothermique ;
- coussin réfrigérant ou compresses watergel ;
- compresses individuelles ;
- mouchoirs en papier
- garnitures périodiques
- pansements adhésifs hypoallergiques et sparadrap ;
- pansements compressifs ;
- nandes de gaze de 5cm, 7cm et 10cm et filets à pansement ;
- écharpe de 90 cm de base ;
- talkie-walkies ;

## Volet 2

### PPMS «*RISQUES MAJEURS*»

#### Risques répertoriés pour l'établissement

**Documents à consulter :**

**Au niveau départemental le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par le préfet.**

**Au niveau communal, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (PSC) s'il a été élaboré par la commune.**

**(cf. p 27)**

Inondation	
Feu de forêt	
Tempête	
Cyclone	
Séisme	
Glissement de terrain	
Avalanche	
Éruption volcanique	
Accident industriel	
Rupture de barrage	
Accident nucléaire	

FRÉQUENCE France Bleu : .....103,1.....Mhz  
 FRÉQUENCE France Info : .....105,.....Mhz  
 FRÉQUENCE France Inter : .....101,3.....Mhz  
 (à compléter)  
 FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :  
 .....Mhz  
 (à compléter)

### CHEF D'ÉTABLISSEMENT ou son représentant

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activer le plan particulier de mise en sûreté</li> <li>• S'assurer de la mise en place des différents postes</li> <li>• Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités</li> <li>• Réceptionner, noter et communiquer toute information sur la situation et son évolution</li> </ul>	<p>- BOUDIAS Christophe</p> <p><i>Numéro de téléphone auquel cette personne peut être appelée par les autorités et les secours :</i></p> <p>Tél. fixe : 03 85 87 17 71 / 03 85 87 67 70  <i>(si possible différent du numéro du standard)</i></p> <p>Mobile (éventuellement) : 06 18 04 94 60</p>
---	---

### PERSONNES RESSOURCES

(personnel de direction, personnel enseignant, personnel d'éducation, personnel administratif, personnel technique, personnel de santé, personnel de surveillance, auxiliaires, assistants...)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement</li> </ul>	<p>- Mme CLEAUX et ROCH-PETIT, CPE</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir et maintenir les liaisons internes</li> </ul>	<p>- M. Pascal BAUDION, Principal-Adjoint.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'encadrement des élèves et les opérations de regroupement</li> </ul>	<p>- Enseignants et AED</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir la liste des absents</li> </ul>	<p>- CPE et service Vie Scolaire</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signaler les blessés ou personnes isolées</li> </ul>	<p>- Infirmiers</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer l'attente</li> </ul>	<p>- AED (service Vie Scolaire), AESH, EVS et enseignants</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la logistique interne</li> </ul>	<p>- Mme CIPRIANO, gestionnaire</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, selon le cas, électricité)</b></li> </ul>	- M. MEISSNER, agent de maintenance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrôler les accès de l'établissement</b></li> </ul>	- Agents départementaux des collèges (ADC) et AED

### Établir la liaison avec les secours

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Informers les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels</b></li> </ul>	- Mme VALLOT, agent d'accueil et Mme BROCHER, secrétaire de direction
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux (informations sur les personnes blessées ou isolées et celles mises en sûreté)</b></li> </ul>	- Mme VALLOT, agent d'accueil Mme FENEROL, SAENES Mme MOURLOT, ADJAENES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Leur remettre les plans de l'établissement avec localisation des coupures et locaux spécifiques (électriques, stockages particuliers)...</b></li> </ul>	- M. MEISSNER, agent de maintenance Mme CIPRIANO, gestionnaire

### Assurer la liaison avec les familles

<p>En cas d'appel des familles,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rappeler de ne pas venir chercher les enfants, d'éviter de téléphoner, d'être prudent avec les informations qui n'émanent pas des autorités</b></li> <li>• <b>Rassurer et informer suivant les consignes du chef d'établissement</b></li> </ul>	- Mme VALLOT, agent d'accueil CPE et AED Secrétariat de direction
---	---

### Relation avec la presse

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Suivre les consignes du chef d'établissement</b></li> </ul>	- M. BOUDIAS et/ou M. BAUDION
---	-------------------------------



## RECOMMANDATIONS GENERALES SELON LES TYPES DE RISQUES

Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.

### INONDATION

▶ **Si les délais sont suffisants :**

- évacuation préventive possible effectuée par les autorités.

▶ **Si les délais sont insuffisants :**

- rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...) ;
- n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.

▶ **Dans tous les cas :**

- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
- ne prenez pas l'ascenseur ;
- fermez portes, fenêtres, aérations...
- mettez en hauteur le matériel fragile.

### FEU DE FORET

- Prévenez les services de secours.
- Ne vous approchez pas de la zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture.
- Éloignez-vous dans la direction opposée à la propagation de l'incendie, vers une zone externe prévue dans votre plan particulier de mise en sûreté.

▶ **Si le feu menace les bâtiments :**

- ouvrez les portails, libérez les accès aux bâtiments ;
- confinez-vous : fermez volets et fenêtres et bouchez soigneusement les fentes des fenêtres et bouches d'aération ;
- évitez de provoquer des courants d'air.

### TEMPETE

▶ **Si les délais sont suffisants :**

- évacuation préventive possible.

▶ **Si les délais sont insuffisants :**

- rejoignez des bâtiments en dur ;
- éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres ;
- fermez portes et volets ;
- surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction ;
- renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif ;
- enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises,...) ;
- limitez les déplacements.

## CYCLONE

### ▶ Avant :

- fermez et attachez les volets ;
- renforcez-les, si nécessaire, en clouant des planches ;
- consolidez les vitres avec une planche de contreplaqué fixée à l'extérieur ou à défaut en collant du ruban adhésif en étoile.

### ▶ Pendant :

- abritez-vous dans un bâtiment solide ;
- ne sortez pas ;
- tenez-vous loin des vitres ;
- attendez la fin de l'alerte avant de sortir.

## SEISME

### ▶ Pendant les secousses, restez où vous êtes :

- **à l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres ;
- **à l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez-vous des bâtiments.

### ▶ Après les secousses :

- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
- ne prenez pas les ascenseurs ;
- évacuez vers les zones extérieures prévues dans votre plan de mise en sûreté ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

## GLISSEMENT DE TERRAIN

### ▶ Si les délais sont suffisants :

- évacuation possible effectuée par les autorités.

### ▶ Pendant :

- **à l'intérieur**, abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres ;
- **à l'extérieur**, essayez d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuyez latéralement.

### ▶ Après :

- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ;
- éloignez-vous de la zone dangereuse ;
- rejoignez le lieu de regroupement prévu dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

## AVALANCHE

### ▶ Avant :

- signalez votre itinéraire précis auprès des professionnels de la montagne ou à l'entourage proche ;
- ne sortez jamais seul en ski de randonnée ;
- ne sortez pas des pistes de ski autorisées, balisées et ouvertes ;
- respectez toutes les signalisations (panneaux et balises) et ne stationnez pas dans les « couloirs d'avalanche ».

### ▶ Au déclenchement :

- fuyez latéralement, si vous êtes à ski pour sortir du couloir d'avalanche.

### ▶ Pendant :

- faites de grands mouvements de natation pour rester en surface ;
- essayez de former une poche d'air ;
- ne criez pas afin d'économiser vos forces.

## ÉRUPTION VOLCANIQUE

- En cas d'émission de cendres ou de gaz, protégez-vous le nez et la bouche à travers un linge, humide de préférence.
- N'évacuez que sur l'ordre des autorités.

## ACCIDENT INDUSTRIEL RESULTANT D'UN TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

### ▶ Nuage toxique :

- regroupez tout le monde à l'abri dans les locaux de confinement prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations...) ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité si nécessaire ;
- évitez toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion ;
- en extérieur : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.

### ▶ Explosion :

- évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externes en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, de pylônes...) ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

► **Explosion suivie d'un nuage toxique :**

- regroupez tout le monde à l'abri dans les zones de confinement ; ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et fenêtres endommagées ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

► **Dans tous les cas :**

évacuation possible effectuée par les autorités.

## RUPTURE DE BARRAGE

► **L'alerte** est donnée par un signal spécifique de type « corne de brume »

- rejoignez le plus rapidement possible les points de regroupement sur les hauteurs situées à proximité et prévues avec les autorités dans votre plan particulier de mise en sûreté ; respectez les itinéraires également prévus dans votre plan ;
- à défaut, réfugiez-vous dans les étages supérieurs d'un bâtiment élevé et solide.

► **Si les délais sont suffisants**

Évacuation possible effectuée par les autorités :

## ACCIDENT NUCLEAIRE

- regroupez tout le monde dans les locaux de mise à l'abri prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air ;
- coupez ventilation et chauffage.

► **Attendez les consignes des autorités**

En fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent :

- demander la prise d'un comprimé d'iode stable (rejets contenant de l'iode radioactif) ;
- ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé).



## FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION<sup>3</sup>

(à remettre aux secours)

NOM DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT	TAMPON
..... .....	

NOM	PRENOM	AGE	SEXE (M/F)

**Maladies connues** (asthme...) : .....

**Projet d'accueil individualisé (PAI) :**      **NON**       **OUI**  (joindre le traitement)

*Cochez ce que vous avez observé*

• Répond .....	
• Ne répond pas .....	
• Réagit au pincement .....	
• Ne réagit pas au pincement .....	
• Difficultés à parler .....	
• Difficultés à respirer .....	
• Respiration rapide .....	
• Plaies .....	
• Membre déformé .....	
• Mal au ventre .....	
• Envie de vomir .....	
• Vomissements .....	
• Tête qui tourne .....	
• Sueurs .....	
• Pâleur .....	
• Agitation .....	
• Angoisse .....	
• Pleurs .....	
• Tremblements .....	
• Autre (préciser) .....	
<b>DUREE DES SIGNES OBSERVES</b>	

Fiche établie par :

NOM : .....

Fonction : .....

Jour : .....

Heure : .....

<sup>3</sup> à dupliquer et à mettre dans les mallettes de première urgence en plusieurs exemplaires, à disposition des personnes ressources.

---

# LES CONDUITES A TENIR EN PREMIERE URGENCE

( DANS LES SITUATIONS PARTICULIERES DE RISQUES MAJEURS )

---

## CONSIGNES GENERALES

### Après avoir rejoint les lieux de mise en sûreté :

- utiliser la mallette de première urgence ;
- se référer, si nécessaire, aux protocoles d'urgence pour les élèves malades ou handicapés ;
- expliquer ce qui se passe et l'évolution probable de la situation ;
- établir la liste des absents (annexe 8) ;
- repérer les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel ;
- recenser les élèves susceptibles d'aider, si nécessaire ;
- déterminer un emplacement pour les WC ;
- proposer aux élèves des activités calmes ;
- suivre les consignes en fonction des situations spécifiques (saignement du nez, « crise de nerfs »...)
- remplir une fiche individuelle d'observation (annexe 9) pour toutes les personnes fortement indisposées ou blessées.

---

## PRINCIPE DE PRIORISATION DES CONDUITES À TENIR EN PREMIERE URGENCE

---

### 1/ URGENCES VITALES

- arrêt cardiaque
- perte de connaissance
- hémorragie externe
- écrasement de membres
- effet de blast
- trauma du rachis

---

### 2/ URGENCES RELATIVES (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- malaises (aggravation de maladies – difficultés respiratoires – maux de ventre)
- brûlures
- plaies
- crise convulsive (épilepsie)
- fractures / luxations

---

### 3/ NON URGENT (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- stress
- panique
- agitation

---

**IMPORTANT** : on ne traite une urgence qu'en l'absence d'urgence supérieure. Je ne traite pas les urgences relatives si une urgence vitale reste à prendre en charge. Idem, je ne traite pas un cas non urgent si une urgence relative reste à prendre en charge.

---

Si du personnel reste disponible pendant le traitement de toutes les urgences prioritaires, il peut commencer à traiter les urgences secondaires.

---

## CONSIGNES EN FONCTION DE SITUATIONS SPECIFIQUES

### 1- L'ENFANT OU L'ADULTE SAIGNE DU NEZ

#### Il saigne spontanément :

- le faire asseoir ;
- le faire se moucher ;
- faire comprimer les narines par une pince pouce / index pendant dix minutes ;
- respirer par la bouche sans parler ;
- Si le saignement ne s'arrête pas, prendre dès que possible un avis médical.

#### Il saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :

- réaliser les gestes qui s'imposent (comprimer l'endroit qui saigne) ;
- surveiller l'état de conscience ;
- si perte de connaissance (voir situation 5) ;
- prendre dès que possible un avis médical.

### 2- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE DE NERFS »

#### Signes possibles (un ou plusieurs) :

- crispation ;
- difficultés à respirer ;
- impossibilité de parler ;
- angoisse ;
- agitation ;
- pleurs ;
- cris.

#### Que faire ?

- l'isoler si possible ;
- le mettre par terre, assis ou allongé ;
- desserrer ses vêtements ;
- le faire respirer lentement ;
- le faire parler ;
- laisser à côté de lui une personne calme et rassurante.

### 3- STRESS INDIVIDUEL OU COLLECTIF

Ce stress peut se manifester pour quiconque

#### Signes possibles : (un ou plusieurs)

- agitation ;
- hyperactivité ;
- agressivité ;
- angoisse ;



envie de fuir ... panique.

### **Que faire ?**

#### **En cas de stress individuel**

- isoler l'enfant ou l'adulte, s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un élève « leader ») ;
- expliquer, rassurer, dialoguer ;

#### **En cas de stress collectif**

- être calme, ferme, directif et sécurisant ;
- rappeler les informations dont on dispose, les afficher ;
- se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio) ;
- distribuer les rôles et responsabiliser chacun.

## **4- L'ENFANT OU L'ADULTE NE SE SENT PAS BIEN MAIS RÉPOND (MALAISE, AGGRAVATION DE MALADIE LIÉE AUX CIRCONSTANCES...)**

### **Signes possibles :** (un ou plusieurs)

- maux de tête, vertiges, pâleur, sueurs, nausées, douleur, problème à respirer, mal au ventre, angoisse, tremblement, sensation de froid, perte de connaissance.

### **Questions :**

- a-t-il un traitement ?
- quand a-t-il mangé pour la dernière fois ?
- a-t-il chaud ? froid ?

### **Que faire ?**

- aider à prendre le traitement adapté (ou sucre) ;
- desserrer les vêtements, le rassurer et le protéger (froid, chute intempestive...) ;
- le laisser dans la position où il se sent le mieux ;
- surveiller.

Si les signes ne disparaissent pas : donner 2-3 morceaux de sucre (même en cas de diabète).

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

## **5- L'ENFANT OU L'ADULTE A PERDU CONNAISSANCE**

### **Signes :**

- il respire ;
- il ne répond pas, n'obéit pas à un ordre simple ;

### **Que faire ?**

- le mettre « sur le côté » (position latérale de sécurité) ;
- ne rien lui faire absorber ;
- le surveiller ;
- s'il reprend connaissance, le laisser sur le côté et continuer à le surveiller ;
- faire appel aux services de secours.

## 6- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE D'ÉPILEPSIE » (CRISE CONVULSIVE GENERALISEE)

### Signes :

- perte de brutale connaissance : il ne réagit pas, ne répond pas ;
- son corps se raidit, il a des secousses des membres.

### Il peut :

- se mordre la langue ;
- devenir bleu ;
- baver ;
- perdre ses urines.

### Que faire ? Respecter la crise :

- accompagner la personne au sol, si l'on assiste au début de la crise ;
- ne rien mettre dans la bouche, et surtout pas vos doigts ;
- éloigner les personnes et les objets pour éviter qu'il ne se blesse ;
- ne pas essayer de le maintenir ou de l'immobiliser ;
- glisser une couverture (ou équivalent) sous la tête ;
- quand les secousses cessent, le mettre en position latérale de sécurité (« sur le côté ») et le laisser dans cette position jusqu'au réveil ;
- rassurer les autres.

*Remarques : il peut faire du bruit en respirant, cracher du sang (morsure de langue)*

**Ne pas essayer de le réveiller : il se réveillera lui-même et ne se souviendra de rien.**

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

**ATTENTION : SI LA CRISE SE RÉPÈTE, IL S'AGIT D'UN SIGNE DE GRAVITÉ !**

## 7- TRAUMATISMES DIVERS

Pour toutes les autres situations, en particulier traumatismes (plaies, hémorragies, fractures, traumatismes divers...) :

### Faire appel aux services de secours

### En attendant leur arrivée :

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé ;
- isoler l'adulte ou l'enfant et le rassurer ;
- couvrir et surveiller l'adulte ou l'enfant ;
- en cas de plaie ou d'hémorragie, mettre un pansement serré (sauf en cas de présence d'un corps étranger)
- en cas de fracture, ne pas déplacer, immobiliser le membre ou l'articulation avec une écharpe par exemple (sur les membres supérieurs uniquement).

## 8- ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

### Définition :

Exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou tout contact direct sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang.

### Signes :

- une coupure ou une piqûre s'est produite avec un objet ayant été en contact avec un liquide biologique contaminé par du sang ;
- du sang ou un liquide biologique contenant du sang est projeté sur une muqueuse (yeux, bouche...) ou sur une peau lésée (lésions non cicatrisées, maladie de la peau...).

### Que faire ?

- interrompre immédiatement l'action de secours, si possible ;
- se faire relayer.

### Sur une plaie :

- nettoyer immédiatement à l'eau courante et au savon puis rincer ;
- réaliser l'asepsie, en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes à l'aide de Dakin, ou de Javel (9°) ou d'un antiseptique iodé.

### Projection sur les muqueuses :

- rincer durant 5 minutes au moins avec un soluté isotonique ou à défaut de l'eau ;
- demander un avis médical

**Si la situation le permet, lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le directeur d'école ou le chef d'établissement.**

---

## INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

---

[Les articles L.125-2, R 125-9 et suivants du code de l'environnement](#) font obligation à l'État et aux maires des communes à risques d'informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Le contenu et la forme des informations données aux personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs sont précisés dans les tableaux suivants.

### LE DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS (DDRM)

**Le DDRM est établi par le préfet et donne les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département.**

L'information donnée au citoyen sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Le DDRM est librement consultable par toute personne à la préfecture et en sous-préfecture, ainsi qu'à la mairie des communes listées dans le DDRM. Le DDRM est également mis en ligne et consultable sur le site de la préfecture.

[Plus d'information sur le DDRM](#) sur [prim.net](#)

### LE DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

**Le Dicrim est un document d'information établi sous la responsabilité du maire. Il recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune.**

Élaboré à partir des informations disponibles transmises par le préfet, il contient quatre grands types d'informations :

- la connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune ;
- les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation ;
- les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte ;
- le plan d'affichage de ces consignes.

**Le Dicrim est librement accessible à toute personne en mairie.**

[Plus d'information sur le Dicrim](#) sur [prim.net](#)

[Prim.net](#) est un portail thématique du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dédié à la prévention des risques majeurs. De même, le site <http://www.risques.gouv.fr/> constitue le site de référence pour la prévention des risques majeurs.

---

## PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ÉDUCATIVE

---

La communauté scolaire a le devoir d'assurer la sécurité des élèves qui fréquentent les écoles et les établissements scolaires, mais également d'assurer une mission d'éducation globale auprès de tous les élèves, intégrant une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.

De l'école maternelle au lycée, les actions organisées dans le cadre du PPMS (mises à jour, exercices...) constituent un contexte éducatif particulièrement favorable pour l'organisation d'activités pédagogiques dans le cadre des programmes et des activités d'enseignement. La nature et la mise en contexte de ces activités permettent aux élèves de structurer des connaissances et des attitudes réfléchies et adaptées face aux risques majeurs.

### UNE INFORMATION NECESSAIRE ET OBLIGATOIRE<sup>4</sup>

À tous les niveaux de la scolarité, il est nécessaire et obligatoire d'apporter aux élèves une information sur :

- la nature des risques encourus et prioritairement sur ceux auxquels l'école ou l'établissement est exposé ;
- les mesures de prévention et de protection mises en œuvre dans l'école ou l'établissement ;
- les conduites qu'ils auront à tenir pour se préserver le plus efficacement possible.

### UNE EDUCATION CITOYENNE

Au-delà, il appartient à la communauté scolaire de mettre en place une véritable éducation aux risques inscrite dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Les connaissances sur les risques et les mesures de prévention et de protection seront contextualisées, dans le territoire où vivent les élèves et le bassin de risque(s) auquel ils appartiennent. Les élèves apprennent quand et comment alerter de la manière la plus appropriée à la situation rencontrée. Ils apprennent également les gestes élémentaires de survie à pratiquer en attendant l'arrivée des secours. Ces approches favorisent le développement de comportements civiques et solidaires, le sens de la responsabilité individuelle et collective, à partir de situations concrètes et intelligibles.

On pourra éventuellement, selon l'âge des élèves, les associer à certains aspects de l'élaboration du PPMS, en les confrontant avec les réalités concrètes, ou à la définition des rôles. Il sera parfois possible de confier à certains élèves des responsabilités après avoir déterminé dans quelle mesure, en fonction de leur âge, de leurs compétences et de leur maturité, certains rôles peuvent

---

<sup>4</sup> Article D. 312-40 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours

[http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do?jsessionid=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v\\_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625](http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do?jsessionid=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625)

Article L. 312-13-1 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524771&dateTexte=20110225>

leur être confiés. Les élèves peuvent être également impliqués dans le lien à établir en direction des familles ou d'autres acteurs de la société.

### UNE EDUCATION INTEGREE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

Différents domaines disciplinaires offrent, en fonction de l'âge des élèves, un accès privilégié à la connaissance des risques naturels ou technologiques majeurs, qu'il s'agisse de leurs origines, des conditions de leur apparition ou des conséquences qu'ils entraînent.

Il est primordial que les enseignants intègrent ces notions dans leur enseignement, conformément aux programmes de leur classe, et qu'ils les relient à des situations concrètes, rencontrées dans l'environnement proche ou rapportées par les médias (voire dans la vie de l'école ou de l'établissement). Ils mettent ainsi en place de façon transversale une réelle culture du risque et une éducation à la responsabilité.

- Les élèves prennent conscience que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer à celle des autres.
- Ils découvrent qu'un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques.

## **Volet 3**

### **PPMS «ATTENTAT-INTRUSION»**

**cf. annexe 1 de l'instruction du 12 avril 2017**

## DECLENCHER L'ALERTE

Appeler d'abord le 17 ou le 112, puis le numéro d'urgence du rectorat

Missions	Nom	Fonction
Déclencher l'alarme et activer le PPMS	BOUDIAS Christophe	Principal
En cas d'incapacité du chef d'établissement ou du directeur	BAUDION Pascal	Principal-Adjoint
S'assurer de la mise en place des différents postes	BOUDIAS Christophe	Principal
Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités	BOUDIAS Christophe	Principal
Réceptionner, noter et communiquer les informations sur la situation et son évolution	BOUDIAS Christophe	Principal









**REAGIR EN CAS D'ATTAQUE A L'EXTERIEUR**  
Isoler le site et différer toute sortie

	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
<b>Fermer toutes les entrées et s'assurer que personne n'est exposé</b>		
<b>Regrouper les élèves à l'intérieur des lieux de confinement prédéfinis</b>		
<b>Communiquer les instructions données par la préfecture</b>		
<b>Informers les enseignants et les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine,etc.)</b>		

**REAGIR EN CAS D'ALERTE A LA BOMBE OU DE DECOUVERTE D'UN OBJET SUSPECT**

*Prévenir le directeur ou le chef d'établissement. Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect.*

	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
<b>Décider d'un confinement à distance ou d'une évacuation</b>		
<b>Appeler la police ou la gendarmerie (17)</b>		
<b>Établir un périmètre de sécurité en attendant les forces de l'ordre</b>		
<b>Assurer le respect du périmètre de sécurité</b>		

**FAIRE UN ETAT DE LA SITUATION**

**Modalités de recensement rapide des effectifs**

*(Préciser: par exemple listes des effectifs dans les malles PPMS)*


<b>LEVER L'ALERTE</b>		
	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
<b>Informers les personnels et les élèves de la fin de l'attaque</b>		
<b>Modalités d'information choisie</b>		
<b>Alarme ou autre</b>		
<b>Voix</b>		
<b>Haut-parleur</b>		
<b>Corne de brume</b>		
<b>Autre (préciser) :</b>		

# **Organiser et évaluer un exercice «attentat-intrusion»**

**cf.annexe 2 de l'instruction du 12 avril 2017**

<b>Comportements réflexes</b>			
		<b>Fait</b>	<b>Commentaire</b>
Localiser la zone où se trouve la menace pour choisir entre s'échapper et s'enfermer			
<b>S'échapper</b>			
Rester calme			
Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche			
Utiliser un itinéraire connu			
Respect du silence absolu			
Compter les élèves			
<b>S'enfermer</b>			
Verrouiller la porte			
Se barricader au moyen du mobilier pré-identifié			
Éteindre les lumières			
S'éloigner des portes et des fenêtres			
S'allonger au sol derrière des obstacles solides			
Respect du silence absolu			
Rester proches des personnes manifestant un stress et les rassurer			
Signaler aux forces de l'ordre la localisation du groupe et d'éventuelles victimes			
Attendre l'intervention des forces de l'ordre			
<b>Connaître son environnement</b>			
<b>Depuis les bâtiments</b>			
<b>S'échapper</b>		<b>S'enfermer</b>	
	observations		observations
Issues		Lieux de mise à l'abri	
cheminements		Mobilier « barricades »	

Ralliement des points de rassemblement			
<b>Depuis la cour</b>			
Issues			
Cheminevements			
Ralliement des lieux de mise à l'abri			
Ralliement des points de rassemblement			

<b>Observateurs</b>	
	Suggestions
Audition du signal d'alarme	
Temps écoulé entre le déclenchement de l'alarme et la mise en sûreté	
Respect des consignes	
Comportement des élèves	
Comportement des adultes	
Pointage des personnes présentes dans la zone	
Signal de fin de l'événement	